3D GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 ter avenue d'Helmstedt
35500 VITRE
930 463 385 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026,
Le 18 septembre,
A 11 heures,

Les associées de la Société 3D GROUPE se sont réunies en Assemblée Générale Extraordinaire, 4 ter avenue d'Helmstedt 35500 VITRE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 2 septembre 2026 à chaque associée.

Sont présentes :

- La Société 3LH, représentée aux présentes par sa Présidente, la Société à responsabilité limitée unipersonnelle ALH, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Antoine LUCAS, titulaire de 10 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- La Société FCR DEVELOPPEMENT, représentée aux présentes par sa Présidente, la Société à responsabilité limitée FINANCIERE TIEGEZH, elle-même représentée par son gérant, Monsieur François LUCAS, titulaire de 10 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associées présentes : 20 000 actions sur les 20 000 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François LUCAS, gérant de la Société à responsabilité limitée FINANCIERE TIEGEZH, en sa qualité de Présidente de la Société FCR DEVELOPPEMENT, Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

FL, AL

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- Un exemplaire des statuts de la Société,

- Le rapport du Président,

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,

- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er janvier et 31 décembre, de prolonger de deux mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quatorze mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 28 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 28 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

Le second paragraphe est supprimé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Société FCR DEVELOPPEMENT
Représentée par sa Présidente,
La Société FINANCIERE TIEGEZH
Elle-même représentée par son gérant,
Monsieur François LUCAS
Présidente
Associée

La Société 3LH
Représentée par sa Présidente,
La Société ALH
Elle-même représentée par son gérant,
Monsieur Antoine LUCAS
Directrice Générale
Associée

FL, AL